

Quand j'ai assisté pour la première fois à une séance du Parlement, un débat des plus passionnés était en cours au sujet de la motion de clôture proposée pour mettre fin au débat sur le pipe-line en 1956. J'ai cru comprendre, alors, que cette procédure n'était employée qu'en cas d'abus flagrant du temps dont dispose la Chambre. Personne, du côté gouvernemental, ne saurait prouver que tel est bien le cas maintenant, puisque la Chambre n'a consacré que cinq jours à l'une des questions les plus cruciales pour notre pays à l'heure actuelle, et l'un des textes de loi les plus importants qu'on nous ait proposés, sont la modification de la loi nationale sur l'habitation.

Aucun doute n'est possible, le logement est bien ce qui inquiète le plus les Canadiens à l'heure actuelle, tout comme les renouvellements hypothécaires, d'ailleurs. Non seulement les Canadiens sont renversés, voire paralysés, de se retrouver en face d'une crise du logement rendue encore plus aiguë par des taux d'intérêt élevés, mais je sais aussi, à titre de critique des affaires des consommateurs et des corporations chargé du dossier des produits dangereux, que les gens sont effrayés des dangers que représente la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Les gens en souffrent. C'est une situation créée et maintenue par le gouvernement. Il a payé des gens pour qu'ils isolent leur maison avec la MIUF. Puis, le gouvernement a fini par s'en inquiéter et il l'a temporairement interdite avant de se décider à la retirer du marché. Il fait maintenant tout ce qu'il peut pour ne pas subir les conséquences ultimes de son erreur monumentale.

Ce n'est là qu'un aspect de l'épouvantable crise du logement avec laquelle les Canadiens sont aux prises. Il faut se pencher sur le sort de ces victimes, et cela devient d'autant plus urgent que les États-Unis eux aussi ont décidé cette semaine d'interdire l'utilisation de la MIUF.

Je reviens à la question de procédure et aux raisons pour lesquelles nous trouvons tellement important d'avoir tout le temps voulu pour discuter le projet de loi relatif à l'habitation. Le gouvernement invoque comme raison d'imposer la guillotine et d'interrompre le débat, qu'il faut envoyer la question au comité. Le fait est qu'il n'y a pas d'autres projets de loi sur l'habitation au programme. Nous voulons discuter toute la situation du logement, et le gouvernement n'est pas prêt à passer à l'étape du comité. Il n'a pas encore convoqué de témoins, mais les Communes sont le point de mire du pays au moment où nous discutons la crise actuelle du logement.

L'étude en comité a ceci de désespérant pour nous que les projets de loi d'une importance capitale y sont automatiquement sanctionnés par les ministériels membres des comités parlementaires, qui obéissent aux ordres de leurs supérieurs. A mon avis, l'étape du comité est une farce sous un régime libéral majoritaire.

Le bill nous revient ensuite du comité pour l'étape du rapport et celle de la troisième et dernière lecture. Comme un

député l'a dit, une fois que le gouvernement aura fait franchir au projet de loi l'étape du comité et celle de la troisième lecture—malgré une opposition qui n'a ni rime ni raison—il pourra se remettre à bricoler la loi nationale sur l'habitation. N'est-ce pas dommage qu'il y ait une opposition ici et que nous n'ayons pas au Canada un régime à parti unique? C'est ainsi que ces gars-là voudraient fonctionner. Dommage qu'il y ait une opposition qui peut soulever de graves préoccupations au nom des Canadiens dans les propositions et modifications législatives sérieuses que nous voulons proposer. Quiconque s'imaginerait que nous pouvons faire adopter des amendements essentiels au comité, sinon à l'étape de la troisième lecture, ignore vraiment comment fonctionne le Parlement sous un gouvernement libéral majoritaire. Lorsque nous en arriverons à l'étape de la troisième lecture, le gouvernement présentera sûrement encore une motion de clôture.

• (1650)

Le gouvernement libéral juge peut-être bon de porter un coup à notre prérogative de discuter de ce projet de loi et d'autres. Il peut le faire et le fera de toutes les façons dont il le juge bon, mais je le préviens que les Canadiens lui rendront la pareille afin de sauvegarder le droit à la liberté de parole au Canada.

**Des voix:** Bravo!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Je veux donner la parole au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), mais peut-être pourrais-je annoncer les questions à débattre au moment de l'ajournement avant qu'il ne commence son intervention.

**M. Blaikie:** D'accord.

---

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Athabasca—(M. Shields)—Le Programme énergétique national—Effets sur le projet Alsands—On demande que le ministre modifie sa politique; le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet)—La Fonction publique—Le congédiement d'un fonctionnaire de Kingston—Le motif du renvoi—La position du gouvernement; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—Le Canadien National—L'annonce des mises à pied—La position du gouvernement.